

Le petit Baladin

Commune de BALADOU



Un village du Lot : Baladou

Fragments de souvenirs

Janvier 2017

Bulletin municipal n°31

Le mot du Maire

Chères Baladines, chers Baladins,

Depuis quelques jours nous avons été "fondus" dans une nouvelle intercommunalité : Cauvaldor II ! 82 communes, 109 délégués, 47000 habitants, sur une diagonale allant de Lamativie à Masclat.

A l'origine, les intercommunalités avaient été créées pour mutualiser des moyens afin de réduire les coûts des communes et d'être plus efficaces sur certains secteurs plutôt techniques. La loi NOTRe a incité à la création d'interco plus grandes mais également avec une volonté de décharger définitivement les communes de certaines compétences et de donner un plus grand pouvoir de décision et d'intervention aux Communautés de Communes. Est-ce bien ? Est-ce mal ?

Pour ma part, je pense que nous éloignons de plus en plus le pouvoir de décision des conseils municipaux. C'est regrettable car ces concentrations de pouvoir n'apportent peu ou pas de services de proximité et ne servent en général qu'à de gros investissements réservés aux "grandes communes". Et que dire de ces "nominations" de présidents et vice-présidents qui laissent entrevoir une certaine baronnie mise en place par les élus.

Désormais notre pôle de Martel, qui était calqué sur l'ancienne intercommunalité de Martel, disparaît et se retrouve regroupé avec Souillac, Payrac, Rocamadour (25 communes, 15000 habitants 43 conseillers au pôle), alors qu'un nouveau canton Martel/Vayrac a vu le jour depuis peu. Tout cela devient d'une complexité effrayante. Il est bien dommage qu'en 2007 le projet de fusion Souillac-Martel-Vayrac n'ait pas vu le jour, à cause de quelques élus soucieux de conserver leurs places, car nous n'en serions vraisemblablement pas là aujourd'hui.

L'intérêt communautaire, oui nous sommes pour, mais avec quelle définition : soutenir les petits projets communaux pour maintenir une ruralité dynamique, diminuer les coûts des services ou financer les projets des grandes communes et faire payer les services auparavant gratuits ? Vaste question.

Au niveau de notre commune, le conseil municipal jeunes arrive au terme de son mandat, qui sera renouvelé en février. Aussi je tiens à remercier tous ces jeunes élus pour leur implication dans la vie communale et pour les projets qu'ils ont élaborés. Certains ne sont pas encore concrétisés, d'autres, notamment un, vous sera présenté le 29 janvier lors des vœux de la municipalité. Nous encouragerons la future équipe à les poursuivre ou en développer d'autres. Cette future équipe sera certainement constituée d'anciens et, nous l'espérons, de nouveaux élus. Nous appelons tous les jeunes désireux de participer à ces élections à le faire savoir ; un courrier leur est adressé actuellement.

2017 sera pour les conseillers municipaux une année d'étude et de réflexion pour la mise aux normes et l'aménagement de la salle des fêtes: choix de l'architecte, marché public, recherche de subventions. Avant de finaliser ce projet, une réunion de concertation sera organisée avec les associations utilisatrices de ce lieu, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Notre salle des fêtes a maintenant 30 ans. Il est apparu au conseil judiciaire de la "rafraîchir" et de l'améliorer afin d'apporter un plus, autant en économie d'énergie, qu'en accessibilité et qu'en surface Nos finances nous le permettent car cette année deux emprunts sur trois arrivent à échéance.

Notre école, quant à elle, reste encore fragile fasse à l'acharnement de l'Inspection Académique à vouloir la supprimer. J'ai pu assister à plusieurs réunions en ma qualité de vice-président de l'Association des Maires Ruraux du Lot et je reste persuadé que nous avons raison de nous battre pour conserver nos écoles de village. La concentration et la construction d'écoles neuves avec des coûts astronomiques en investissement et en fonctionnement ne généreront guère d'économies, bien au contraire ! Et cela n'apportera pas non plus une qualité d'accueil supérieure à celle que nous vivons aujourd'hui.

La ruralité reste fragile en matière d'emploi, de services et d'attractivité ; aussi est-il essentiel de continuer à les défendre. Les écoles en font partie.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien pour une commune dynamique et conviviale, et je vous souhaite, au nom du conseil municipal, une très belle et enrichissante année 2017.

Jean-Philippe PAGEOT

Intercommunalité

Fusion / extension

L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016 a acté la fusion des communautés Cère et Dordogne et Causses Vallée de la Dordogne ainsi que le rattachement de la commune nouvelle de Sousceyrac en Quercy à cette entité.

Les conseillers communautaires sont désormais au nombre de 109.

Créée au 1er janvier 2015, Cauvaldor passe désormais de 62 communes, 1028m2 et quelques 38 300 habitants à 82 communes, 1292.7 km et environ 48500 habitants au 1er janvier 2017, ce qui en fait la plus grande intercommunalité du Lot.

Le pôle de Martel

Cette fusion a également des conséquences sur la répartition des pôles sur le territoire.

La nouvelle organisation territoriale est répartie en 4 pôles: Souillac-Martel-Rocamadour, Gramat-Padirac, Biars-Bretenoux-Vayrac et Saint-Céré-Sousceyrac-en-Quercy.

Vice-présidents

Lors de l'assemblée du 07 janvier dernier les conseillers ont été appelés à désigner les nouveaux vice-présidents afin d'intégrer des représentants des nouvelles communes.

→ 4 vice-présidents de territoire: Thierry Chartroux (pôle Gramat-Padirac), Monique Martignac (Saint Céré-Sousceyrac en Quercy), Hugues du Pradel (pôle Bretenoux-Biars-Vayrac) et Jeannine Aubrun (pôle Souillac-Martel-Rocamadour)



→ 11 vice-présidents thématiques:

Pierre Destic (finances); Alfred Terlizzi (culture & patrimoine); Christian Delrieu (développement économique); Raphael Daubet (développement, urbanisme); François Ayroles (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations); José Santamarta (enfance jeunesse), Thierry Laverdet (voirie, bâtiments); Elie Autemayou (eau potable, assainissement); Michel Sylvestre (social, solidarité); Christophe Proença (activités et équipements sportifs); Francis Laborie (environnement, ordures ménagères).

Gilles Liébus a été maintenu président de cette entité.

La gestion des déchets

A compter du 1er janvier, Cauvaldor organisera les services de collectes des déchets avec son propre personnel et son matériel. Pour les cantons de Martel et Vayrac, cette organisation se fait en remplacement du service jusqu'alors assuré par l'entreprise Sourzat. Les recyclables et déchets ménagers seront désormais enlevés chaque semaine.

Plan local d'urbanisme Intercommunal - PLUi

Actuellement chaque commune a sa réglementation et la nature des supports varie d'une commune à l'autre: carte communale, PLU, Plan d'Occupation des Sols notamment. Le PLUi visera à harmoniser la réglementation et élaborer un document unique pour tout le territoire concerné.

L'adoption du PLUi est prévue pour fin 2019.

Retrouvez toutes les actualités et diverses informations sur www.cauvaldor.fr



Conseil Municipal Jeunes

Les interviews / le film

Nous vous en parlons depuis des mois, à présent le projet est réalisé. Les interviews d'ânés baladins ont permis de découvrir et conserver pour l'avenir ces témoignages sur l'histoire du village, et d'autres plus personnels liés à leur enfance à Baladou.

Nous tenons à remercier l'équipe des jeunes pour leur investissement, ainsi que Jacques Tournebize, cinéaste et réalisateur.



Le film d'une durée d'environ 1h sera présenté à la population lors des vœux de la municipalité le **dimanche 29 janvier à 10h** dans la salle des fêtes.

Le renouvellement de l'assemblée

Le mandat de 2 ans est arrivé à son terme. Le renouvellement du conseil jeunes se déroulera en mairie le **dimanche 12 février 2017 de 10h à 12h**.

Les jeunes électeurs et candidats potentiels sont les Baladins et Baladines nés entre 1999 et 2005, ayant donc entre 12 ans et 18 ans dans l'année 2017.

Une liste des jeunes concernés a été établie, ils ont reçu il y a quelques jours leur carte électorale "CMJ" et la déclaration de candidature qu'ils pourront remettre en mairie avant le jeudi 09 février s'ils souhaitent intégrer ce groupe de travail.

Si un jeune correspondant à la tranche d'âge et n'ayant pas reçu les documents est intéressé, il peut en informer la mairie afin de remédier à cet oubli et d'être intégré à la liste des votants.

Noël des ânés

Comme chaque année les habitants de Baladou de plus de 75 ans enregistrés sur les listes électorales ont reçu une invitation au repas communal.



15 personnes ont répondu présent le mercredi 21 décembre à midi à l'Atelier du Goût en présence d'élus.

Un colis gourmand a été remis par les conseillers aux personnes absentes ce jour là. Cela a concerné 24 personnes dont 5 couples.

Les 4 ânés résidant en maison de retraite ont quant à eux reçu une boîte de chocolats.

Population de Baladou

Selon les chiffres de l'INSEE

Population municipale : 403 (personnes habitant la commune)

Population comptée à part : 16 (personnes en maison de retraite ou étudiants résidant dans une autre commune pour leurs études)

Population totale : 419 habitants

Liste électorale

La liste principale :

- 23 demandes d'inscription ont été déposées tout au long de l'année 2016 pour être électeur sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2017.
- 6 jeunes inscrits d'office à leurs 18 ans à la demande de l'Insee
- Toutefois 15 radiations pour déménagement ou décès ont été comptabilisées.

Total des inscrits au 10 janvier 2017 : 357 personnes dont 175 électeurs et 182 électrices.
(dont 2 électeurs établis hors de France et votant à l'étranger)

Quelques statistiques



	hommes	femmes	total
de 18 à 20 ans	7	10	17
de 21 à 30 ans	21	15	36
de 31 à 45 ans	37	37	74
de 46 à 60 ans	49	37	86
de 61 à 75 ans	46	56	102
de 76 à 90 ans	14	22	36
de 91 à 100 ans	1	5	6
	175	182	357

Liste complémentaire municipale* : aucune inscription volontaire mais 1 radiation pour départ de la commune, soit un total de 4 inscrits dont 3 électeurs et 1 électrice.

Liste complémentaire européenne* : aucune inscription volontaire mais 1 radiation pour départ de la commune ; soit un total de 4 inscrits dont 3 électeurs et 1 électrice.

* Electeurs de l'Union Européenne habitant Baladou

Recensement citoyen

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie de domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc.).



En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans, mais également de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Etat civil

Naissances



le 19 juin INSAUSTI MILLET Luciana Sophie Vittoria au Bourg
le 05 juillet KADDOUR Apolline aux Meynades
le 12 novembre HÉREIL Quentin au Saulou

Mariages



le 30 juillet LEYMARIE François Joseph & LACHAUD Lydie Maria Odile
le 24 septembre AZÉMAR Quentin Guy & LEYMERIGIE Violaine Aurélie

Décès

le 03 janvier PEYROT Christian Jacques Alain
le 05 janvier MAURY Paule Ernestine Marie
le 08 janvier TRESSENS André Jean
le 06 février JANVIER Francine Madeleine épouse LACHEZE
le 19 mars LAVERGNE Marie Simone épouse DELPY
le 03 avril LEYMARIE Jean Joseph Michel François
le 16 avril DELBOS Angèle épouse LEYMARIE
le 25 juin MALET André Georges
le 23 septembre LAVAL Jeannine épouse VERDOU
le 08 octobre GRANDOU Georges Pierre Joseph



Le 08 octobre dernier un **baptême civil, dit aussi républicain**, a été célébré : Luciana INSAUSTI MILLET était entourée de sa famille et amis pour cette journée particulière.

Le **baptême civil** n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral important vis-à-vis du filleul.

Le baptême civil se pratique à la mairie.

L'engagement prend la forme d'une attestation de célébration remise aux parents, ainsi que la signature commune des parrain/marraine sur un registre spécifique à cette cérémonie.

Le parrainage civil remonte à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est à dire à la révolution française. Il a été institué par le décret du 20 prairial an II, le 8 juin 1794.

Après être tombé en désuétude pendant plus d'un siècle, il connaît ces dernières années un engouement croissant en France. Alors qu'il a été autrefois instauré comme une mesure anticléricale, le baptême civil est aujourd'hui plutôt apprécié comme un complément ou une alternative au baptême religieux.

Demandes d'urbanisme

Les demandes instruites

Accordées : 11 certificats d'urbanisme informatifs
0 certificat d'urbanisme opérationnel
15 déclarations préalables de travaux (2 piscines, 3 clôtures, 4 toitures, 1 division foncière, 3 abris et 2 aménagements autres)
5 permis de construire (2 permis modificatifs, 1 aménagement et 2 bâtiments agricoles)

Pour rappel, l'urbanisme est encadré par la loi mais aussi par les prescriptions locales mentionnées dans le plan local d'urbanisme de la commune, notamment sur les matériaux et teintes admises par zones de cartographie. Les demandes de travaux ont pour but d'assurer le respect des règles d'utilisation du sol et éviter les infractions au regard des textes.

Quels que soient les types de construction (garage, abri de jardin, appentis), d'amélioration ou d'aménagement extérieur (pose d'une porte ou fenêtre, véranda etc.) la non déclaration de ces travaux constitue une infraction. Outre les sanctions pénales et administratives, des sanctions civiles et fiscales peuvent être mises en œuvre.

Impôts – rappel des obligations déclaratives

Selon l'article 1406 du code général des impôts

*I - Les constructions nouvelles ainsi que les changements de consistance ou d'affectation des propriétés bâties et non bâties, doivent être déclarées par les propriétaires à l'administration fiscale dans les **90 jours** de leur réalisation définitive*

II - Le bénéfice des exonérations temporaires de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties dépend de la déclaration des changements correspondants. Lorsque la déclaration est souscrite hors délai, l'exonération ne s'applique qu'après le 31 décembre de l'année qui suit celle du dépôt.

Cet achèvement est entendu au sens où le bien peut être utilisé conformément à sa destination (achèvement fiscal).

Ne pas confondre avec la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) qui permet de signaler à la mairie l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée.

Un local peut être utilisé avant le dépôt de la DAACT en mairie : exemple une maison habitée par le propriétaire mais dont les finitions ne sont pas complètement terminées (crépis...)

La déclaration doit être faite par le propriétaire et non le constructeur.



Vous devez remplir une **déclaration H1** pour chaque nouvelle construction que vous faites réaliser, ou que vous édifiez vous-même sur votre terrain.

Sont concernées : les constructions fixées au sol à perpétuelle demeure et présentant le caractère de véritable bâtiment (D. adm. 6 C-111 du 15.12.88, n° 1 et 2) ; une maison individuelle, mais aussi des éléments isolés, comme un garage indépendant, une remise, une piscine... dès lors que ceux-ci sont placés sur un terrain déjà bâti (pour les constructions d'éléments isolés sur un terrain nu, vous remplirez une autre déclaration, dite « IL »).

En revanche, les constructions petites ou légères (abris de jardin) ou qui ne sont pas fixées au sol (mobile home, piscine démontable) n'ont pas à être déclarées (D. adm. 6 C-111 du 15.12.88, n° 11).

En pratique, lors de votre demande d'autorisation de construire (déclaration de travaux ou permis de construire), les impôts vous envoient l'imprimé H1.

Bibliothèque

Le **samedi 8 avril à 15h**, nous aurons le plaisir d'accueillir Madame **Jeanne PENAUD REQUIER**, native de Baladou, qui viendra pour un échange autour de ses livres et une évocation des souvenirs de sa jeunesse dans notre village. En effet, ses parents étaient instituteurs à Baladou. Nous pourrions également évoquer avec elle les différents ouvrages qu'elle a écrits* et ceux qui ont été édités dans le cadre de l'association « Rencontre et Patrimoine en Pays martelais ** » dont elle est la présidente. Ces livres pourront être achetés et dédiés.

Pour rappel, l'accès à la bibliothèque est gratuit, que vous soyez Baladin ou non. Les lecteurs sont les bienvenus le mardi de 9 h45 à 10h45, le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h. Des bénévoles vous accueillent et vous guident pour trouver dans les rayonnages les livres souhaités. De plus, un ordinateur est à votre disposition pour toute recherche que vous souhaitez effectuer.

Les ouvrages disponibles sont régulièrement renouvelés, tant par les achats effectués par la mairie que ceux prêtés par la Bibliothèque Départementale.

Il y en a donc pour tous les âges et tous les goûts.

Le bibliobus passera le 30 janvier pour un renouvellement complet des ouvrages prêtés par la BDP.

* *De la souille à la table, la cuisine du cochon*

** *Eglises romanes en pays martelais*

Un siècle de mode en pays martelais

Un siècle d'enseignement en pays martelais

Ustensiles anciens de cuisine du Quercy et d'ailleurs

Nouveauté

L'ancienne et unique cabine téléphonique de France Télécom de la commune devait être retirée par les services téléphoniques car devenue inutile en cette période où chacun a son téléphone fixe et son portable dans la poche ou dans son sac. La mairie a dès lors procédé aux formalités afin de récupérer la structure. Elle sera prochainement déplacée pour aller au parking près de l'abri bus afin de devenir une cabine « boîte à livres ». Chacun pourra librement venir prendre des livres, en déposer d'autres, et les échanger avec ceux présents à son goût. Il s'agit là d'un accès libre à la lecture, en parallèle des ouvrages disponibles à la bibliothèque.

Il faut toutefois noter que les livres empruntés à la bibliothèque ne devront pas être déposés dans ce « livres service ».

Cimetière

Le recensement des personnes inhumées dans chaque concession progresse grâce aux données communiquées par les familles mais également d'autres informateurs. Ce travail permettra aux générations futures de savoir où sont inhumés leurs ancêtres en cette période où la généalogie a de plus en plus d'adeptes... Au présent, cela permet surtout d'avoir un fichier de cimetière à jour et de connaître les familles à contacter au besoin.

L'incinération des défunts étant de plus en plus fréquente, nous allons construire cette année un columbarium dans le nouveau cimetière.

Ces dernières semaines, plusieurs familles nous ont signalé des vols et dégradations sur les tombes de leurs proches. Ces faits sont très regrettables.

Nettoyage de la mare du bourg

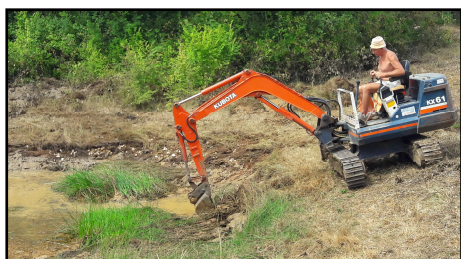
La définition de la mare: petit plan d'eau stagnante, s'asséchant plus ou moins, d'une surface de 5 à 5000 m² ayant une profondeur comprise entre 20 cm et 2 mètres, sans système de contrôle du niveau d'eau.

Bien qu'il existe des mares naturelles (creux dans les rochers, creux imperméables à l'endroit d'un arbre déraciné...), la plupart ont été créées par l'Homme pour répondre à ses besoins quotidiens : ressource en eau et extraction de matériaux de construction. Certaines mares ont déjà plusieurs siècles d'existence (voire peut-être un millénaire ?) et ont pu perdurer grâce à un entretien plus ou moins régulier. Elles constituent à ce titre un **patrimoine historique et culturel**.

Plusieurs menaces rodent autour de ces mares :

- **L'assèchement:** une mare peut s'évaporer d'1 cm par jour. Un surcreusement est donc utile afin que les petits animaux disposent toujours d'un refuge aquatique en été (et en hiver, si la mare n'est pas assez profonde).
- **L'envahissement par les herbiers aquatiques:** ces plantes sont oxygénantes, donc bénéfiques à la mare, mais un excès de croissance est disgracieux, sinon nocif. Il faut qu'1/3 minimum de la surface reste exempt d'herbiers aquatiques. Il faut donc déraciner les pieds superflus et laisser quelques jours sur la berge la végétation retirée afin que les organismes prisonniers de l'enchevêtrement de feuilles et de tiges puissent regagner la mare en rampant.
- **Les lentilles d'eau:** indicatrices d'une eau trop généreuse en éléments nutritifs, elles peuvent rapidement s'approprier la totalité de la surface de la mare et faire obstacle à la pénétration de la lumière, essentielle à la vie des micro-organismes aquatiques. L'écumage régulier des lentilles avec un râteau permet de limiter l'expansion de ces envahisseurs flottants, mais on doit aussi rechercher la cause d'une eau si riche en matières nutritives.
- **La colonisation par les « roseaux »:** massettes, carex, joncs, iris d'eau. Ces plantes poussent les pieds dans l'eau et la tête au soleil et sont incontestablement les éléments phare de la végétation de la mare. Mais ils sont tentés de coloniser tout l'espace par développement de leurs rhizomes traçants, avec pour résultat une mare qui se ferme puis finit à terme par se combler. Le faucardage automnal (qui consiste à couper la partie aérienne des tiges) est utile mais insuffisant. Le déracinement de certains rhizomes avec des outils adaptés (bêche, pioche..) constitue souvent une obligation, à intervalle de 2 ou 3 ans.
- **L'envasement:** la vase est formée de matières organiques en décomposition. Le curage se pratique en automne, pour limiter l'impact sur la reproduction des petits animaux. Un entretien régulier limite considérablement son envasement.
- **La pollution:** trop richement alimentée en fertilisants agricoles, la végétation de la mare n'en finit pas de se développer au détriment de son équilibre. C'est le phénomène d'eutrophisation.

L'eau est souvent synonyme de vie, et les mares en sont un très bon exemple. L'eau et la lumière constituent les ingrédients idéaux d'un cocktail explosif de vie en tous genres. Des algues microscopiques aux larges feuilles des nénuphars, des microorganismes du plancton aux grenouilles et crapauds, la diversité des formes de vie qui s'y développent est impressionnante. Se pencher sur le bord d'une mare, c'est à coup sûr découvrir tout un monde insoupçonné et merveilleux. Du plus petit au plus grand, chaque être y a sa place et son utilité. Et mérite d'être protégé !



Si vous voulez en savoir plus, nous avons mis sur le site de Baladou un article d'Yves Thonnerieux (dont nous avons tiré des extraits), qui a été mis à notre disposition par Sonia Recoppe, animatrice au Marais de Bonnefond et qui nous a par ailleurs conseillé pour l'entretien de cette mare, que nous avons fait curer cette année par Pascal Métayer, artisan de Mayrac.



Signalisation routière



Depuis quelques semaines de nouveaux panneaux ont intégré le paysage de Bazalgues. Le carrefour s'est doté des panneaux stop pour les véhicules circulant sur l'axe Chavane/le Tourtal. La priorité a été donnée aux usagers sur la voie Bazalgues/Les Soles.

A Lagarrigue c'est une limitation de vitesse qui a été mise en place. Le hameau est désormais à 50km/h.



Un Baladin à l'honneur

Le samedi 07 janvier, Monsieur Philippe JOURDES a reçu une distinction pour son engagement de pompier volontaire. Diverses situations se sont présentées à lui au fil des nombreuses interventions effectuées ces 20 dernières années. Jeune trentenaire en 1996, il a intégré le centre de secours de Martel et ne l'a plus quitté. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a remis à Philippe JOURDES une médaille pour ces 2 décennies de services.



Un Baladin à l'honneur...suite

Le mercredi 16 novembre dernier, Monsieur Patrick CASTEEL a reçu des mains de Madame FERRIER, Préfète du Lot et de Monsieur LECUIVRE, Inspecteur d'académie du Lot, la médaille de Chevalier des Palmes Académiques. Cette cérémonie organisée par l'AMOPA 46 s'est tenue à Cahors en présence de tous les récipiendaires, entourés de leurs proches et d'élus de leurs communes, notamment le maire de Baladou.

Cette distinction ministérielle et honorifique valide toujours l'engagement et la réussite de professionnels au service de l'Institution scolaire afin qu'elle demeure le lieu privilégié de la transmission raisonnée des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Ces professionnels s'efforcent de consolider le vivre ensemble dans des valeurs démocratiques, vivre ensemble à présent tant menacé dans notre pays.



Les palmes académiques, instituées par Napoléon, sous cette dénomination en 1808, devaient honorer les membres de l'Université, créée en même temps. Elles ne composaient pas un Ordre, au sens où nous l'entendons de nos jours, mais correspondaient à des titres honorifiques attachés à une fonction et étaient brodées sur l'épaule gauche du costume réglementaire. On trouve dans le décret du 17 mars 1808 trois titres destinés à distinguer des fonctions éminentes et à récompenser les services rendus à l'enseignement : les titulaires, les officiers des universités et les officiers des académies. A ces titres correspondaient trois modèles de doubles palmes brodées respectivement en or, en argent ou en soie bleue et blanche.

A l'origine, l'enseignement primaire n'était pas concerné. Un décret du 9 décembre 1850 réduit à deux les distinctions honorifiques spécialement attribuées aux membres de l'enseignement : officiers d'Académie et officiers de l'Instruction publique.

C'est Napoléon III qui eut le mérite, à l'initiative de son ministre Victor Duruy, de faire en 1866 des Palmes académiques une décoration officielle pouvant se détacher, se joindre aux insignes d'autres ordres et qui pourrait être attribuée à des non-enseignants n'appartenant pas au monde universitaire mais ayant rendu, par leur action, des services signalés à l'éducation.

Enfin, le décret du 4 octobre 1955, signé par le président René Coty, Edgar Faure étant Président du Conseil et Jean Berthoin Ministre de l'Education Nationale, a institué l'Ordre des Palmes Académiques, comportant les trois grades de Chevalier, Officier et Commandeur. Le général de Gaulle tint à le maintenir quand, en 1963, il créa l'Ordre national du Mérite destiné à se substituer à plusieurs autres ordres et décorations qui s'étaient multipliés au cours du dernier siècle écoulé.

Les promotions et nominations prises par décret du Premier Ministre sur proposition du Ministre de l'Education Nationale ont lieu 2 fois par an, en janvier et juillet. Un décret de 2002 fixe le nombre annuel de nominations et promotions à ne pas dépasser.

Ces trois dates essentielles : 1808, 1866, 1955 sont gravées au revers de la médaille de l'AMOPA, fondue en 1976; elle porte à l'avant une formule empruntée au philosophe grec Héraclite "*le soleil est nouveau tous les jours*", devenue en quelque sorte la devise de l'Association.

On parle de nous



L'implantation d'un multiservices sur notre commune a fait l'objet d'un article dans le n° 341 de décembre 2016 du journal de l'Association des Maires Ruraux de France. Ce bulletin met en avant l'exemple de notre commune pour un commerce de proximité en zone rurale. L'article est consultable sur le site

[Journal 36000 Communes](#)

Syded

Visite à St Jean Lagineste

Le 10 mai, le Syded et la mairie de Baladou organisent une visite gratuite guidée du centre de valorisation de St Jean Lagineste.

Un car sera affrété pour l'occasion par le Syded. Cette visite permettra de mieux comprendre l'intérêt du tri sélectif et de donner quelques pistes pour mieux l'appliquer.

Toutes les personnes de Baladou ou des environs qui le souhaitent peuvent y participer. Inscrivez-vous à la mairie avant le 20 avril.



Pour ne plus voir ce genre de dépôts...à Baladou !

Vous trouverez dans ce numéro du Petit Baladin un petit jeu : le quizz pour tester vos connaissances.

Nous vous rappelons que l'acquisition d'un composteur est toujours possible. Se renseigner auprès d'Isabelle Griset, déléguée Syded.

Quelques nouveautés réglementaires

Par circulaire du 23 novembre 2013 les **cartes nationales d'identité** délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 bénéficiaient d'une extension de validité de 10 à 15ans. Malgré les différentes mesures de communication à destination des usagers, des voyageurs, des compagnies aériennes de l'ensemble des pays de l'Union Européenne et de l'espace Schengen ainsi que des autres pays acceptant la carte nationale d'identité pour l'entrée des ressortissants français sur leur territoire, des difficultés sont toujours rencontrées. Désormais, le renouvellement de la carte nationale d'identité dont la valeur faciale est expirée pourra être demandé si l'utilisateur est en mesure de justifier son intention de voyager dans un pays étranger acceptant la CNI comme document de voyage (liste exhaustive) et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017. Le décret publié en ce sens au *Journal officiel* du 4 novembre 2016 fait suite à l'article 49 de la loi du 3 juin 2016.

Divorce: Le nouveau divorce par consentement mutuel est mis en place. L'évolution majeure concerne la présence du juge aux affaires familiales, qui ne sera plus obligatoire. Désormais, l'un des avocats des époux sera chargé de rédiger la convention de divorce, puis, de la faire parvenir à un notaire.

Loi Travail : Les décrets d'application de la loi Travail relatifs à la durée du temps de travail, aux repos, aux congés payés et aux congés exceptionnels entrent en vigueur.

Dons d'organes : Depuis la promulgation de la loi de 1976, les Français sont considérés comme présumés consentants, au nom de la solidarité nationale. Il sera désormais plus simple d'exprimer son refus de prélever ses organes ou tissus, une fois mort, en s'enregistrant notamment au registre national des refus. Pour s'opposer à cette procédure, il suffit d'avoir exprimé sa volonté par écrit : sur le registre national des refus mais aussi désormais d'avoir rédigé un écrit et l'avoir remis à un proche qui pourra alors faire valoir la volonté de la personne au besoin.



Hôpitaux et cliniques : Ces établissements doivent remettre au patient à sa sortie une « lettre de liaison » (synthèse médicale du séjour, traitements, ordonnance...) pour la continuité des soins.

Vitres teintées : Elles étaient devenues la hantise des forces de l'ordre chargées d'effectuer des contrôles routiers. Les vitres teintées sont désormais prohibées. Plus précisément, le taux minimal de transparence autorisé des vitres du pare-brise et des vitres latérales, est porté à présent à 70%. En cas d'infraction, les sanctions prévues sont lourdes : une contravention de 135 euros (minorée à 90 euros) et un retrait de trois points sur le permis de conduire.

Infraction routière avec un véhicule de fonction : Sanction du salarié: à partir du 1^{er} janvier 2017, pour certaines infractions routières, les employeurs devront communiquer aux autorités l'identité du salarié qui conduisait le véhicule de fonction, sous peine d'une amende de 650€.



Permis Auto: Les candidats au permis de conduire pourront être formés sur un véhicule équipé d'une boîte automatique. Dans ce cas, treize heures de conduite d'apprentissage minimums seront nécessaires avant de se présenter à l'examen final. Actuellement, au moins vingt heures de pratique sont obligatoires pour les élèves formés sur boîte de vitesse manuelle.

Étiquetage sur l'origine de la viande et du lait: Plats préparés, pâtés, yaourts, beurre, fromages, bouteilles de lait... À partir du 1^{er} janvier 2017, les distributeurs de l'agro-alimentaire sont dans l'obligation d'indiquer l'origine du lait mais aussi de la viande et du lait dans les aliments transformés.

La recette de la bière va changer: C'est une première depuis 1992. Face à la multiplication de productions artisanales qui se singularisent par l'emploi, parfois excessif, d'ingrédients baroques, l'Etat a décidé, via un décret tout à fait sérieux, de changer la recette officielle... de la bière. Bien qu'il n'ait pas de caractère contraignant, le texte recommande néanmoins que le célèbre breuvage soit fermenté et obtenu à partir d'un moût préparé avec au moins 50% de malt de céréales, d'eau et de houblon...

Un peu d'histoire...

De l'Ancien Régime à notre époque

14

Depuis plusieurs années les gouvernements successifs de notre pays ont entrepris une refonte administrative du territoire. Cette réforme commence au niveau national et s'étale à tous les niveaux où sont présentes les décisions, c'est-à-dire régions, départements, cantons, communes et toutes les petites collectivités que l'on s'efforce de regrouper, ou même de supprimer.

Des structures nouvelles ont vu le jour : communauté de communes que l'on cherche sans cesse à agrandir et qui dépassent toutes en dimension l'objectif du « bassin de vie » qui était prévu au départ.

D'autres regroupements que l'on appelle « communes nouvelles » sont en préparation et commencent à voir le jour.

L'on nous dit qu'il faut adapter l'administration et par là même la représentation du territoire aux impératifs de notre époque.

Je ne voudrais pas rentrer dans un débat que nous connaissons tous par ailleurs, et qui soulève des interrogations, mais si nous regardons dans le passé, l'histoire de notre pays, de notre région, l'on s'aperçoit que le problème n'est pas nouveau. L'administration française a du mal à trouver un équilibre : les départements qui datent de la Révolution ainsi que la plupart des communes ont été calqués au départ sur les anciennes paroisses puis ont été modifiés plusieurs fois dans le passé.

C'est ainsi que Baladou a fait partie de la commune de Creysse jusqu'en 1840, et Mayrac s'est séparé de Saint-Sozy après la 2nde guerre mondiale en 1946.

A l'époque, par souci administratif, on créait des nouvelles collectivités, et 70 ans plus tard pour les mêmes soucis on les regroupe...

Mais reprenons notre histoire de France et regardons le passé d'où nous venons. Dans l'Ancien Régime, avant la Révolution française de 1789, notre pays et par là même notre commune ont connu des « secousses » territoriales et administratives importantes.

Nous avons fait partie pendant des siècles de la Vicomté de Turenne en dehors du Royaume de France, et, ensuite, mais dans le Royaume de France, de la Sénéchaussée de Martel.

La vicomté de Turenne

Aux confins du Quercy, du Limousin, du Périgord et de l'Auvergne, mordant sur les 4 provinces, la vicomté de Turenne (voir carte ci-après) comprenait environ 116 paroisses et 80 000 habitants. La vicomté avait été l'un de ces grands fiefs dès le Moyen âge, enclave du Royaume de France. Mais en 1738 soit 50 ans avant la Révolution, le vicomte de Turenne la vend au Roi Louis XV pour la somme de 4.200.00 livres afin d'éponger ses dettes de jeux.

Notre commune ainsi que toutes les communes des cantons voisins faisait partie de la vicomté. C'était un état féodal, le dernier en France jouissant d'une autonomie complète. Le vicomte faisait allégeance au Roi de France mais il était tenu seulement d'un droit d'honneur envers lui et exempté d'impôts à son égard.

Il se comportait en véritable souverain ; il réunissait les Etats généraux, levait les impôts, frappait monnaie, anoblissait. Il avait réuni les représentants de la population un an avant la vente mais sans parler de son projet (source internet).

La vicomté constituait une véritable principauté tenue par ses princes en toute souveraineté, c'était un véritable Etat dans l'Etat. L'armée royale était même interdite d'entrée sur le territoire viscomtin.

Nous n'étions donc pas Français mais Viscomtins ! La citoyenneté française ne nous a été reconnue qu'après la vente de la vicomté en 1738... C'était sans doute une bonne chose, mais toute bonne chose a son revers.

La vicomté bénéficiait de beaucoup de privilèges et de franchises par rapport au royaume : les impôts étaient insignifiants ; parmi les privilèges le plus important était la

culture du tabac et sa commercialisation. Cette culture était dans le passé un monopole royal affermé de la compagnie des Indes. Depuis elle était interdite en France mais autorisée dans le vicomté.

La culture du tabac et surtout la commercialisation, voire sans doute la contrebande, était une opération très lucrative à cette époque.

Pour toutes ces raisons la vicomté apparaissait comme un véritable « paradis fiscal ».

A cette époque de grande misère dans les campagnes les viscomtins étaient sans doute un peu mieux lotis que leurs voisins qui d'ailleurs les jalouaient.

C'est sans doute ce qui explique que la population de la vicomté, qui était à cheval sur les deux provinces de Bordeaux et Toulouse, était très dense.

Le rattachement direct et brutal à l'administration royale fut durement ressenti et le souvenir des anciennes franchises et des anciens privilégiés devinrent vite un mythe qui durera jusqu'à la Révolution française de 1789. Ces mesures provoquèrent de la résistance et même de la rébellion du côté de Martel.

La sénéchaussée de Martel

Sous l'Ancien Régime, la sénéchaussée était l'étendue du pays sous la juridiction d'un sénéchal, officier féodal chef de l'administration et de la justice. C'est à celle de Martel que nous appartenions après la vente de la vicomté en 1738 et son rattachement au domaine royal.

Le Quercy comptait 6 sénéchaussées : Cahors, Figeac, Gourdon, Lauzerte, Montauban et Martel (le Quercy comprenait à l'époque une partie du Tarn et Garonne). Martel était la plus petite.

La sénéchaussée de Martel reprenait toute la partie quercynoise de la vicomté de Turenne soit 58 communes en 1789.

Elle avait aussi un rôle de police, ce qui dans un premier temps lui valut quelques désagréments : les habitants avaient joui de privilèges et avantages fiscaux qu'ils entendaient ne pas perdre, ou même récupérer, ce qui dénote combien la France

était loin d'être unifiée à la fin de l'Ancien Régime.

Traversée par la rivière Dordogne, les paroisses au nord de celle-ci relevaient du Parlement de Bordeaux et les paroisses du sud du Parlement de Toulouse. Les parlements intervenaient dans les affaires criminelles graves, comme les crimes dignes de mort.

Le personnel de la sénéchaussée était composé ainsi : un lieutenant général d'épée, un lieutenant général civil, un lieutenant général criminel, un lieutenant particulier civil et criminel, un lieutenant assesseur civil et criminel, cinq conseillers, un avocat du Roi, un greffier fermier des domaines, un receveur des consignations, deux huissiers audienciers, deux huissiers par commission du sceau et un commissaire aux saisies.

A la lecture de cette liste l'on constate que la justice tenait une place importante dans les compétences de la sénéchaussée. Il y avait une cinquantaine de familles de grandes ou de petites « robes » (avocats, procureurs, huissiers, magistrats, notaires), sans compter les praticiens ou agents de justice qui habitaient à Martel ou dans les environs.

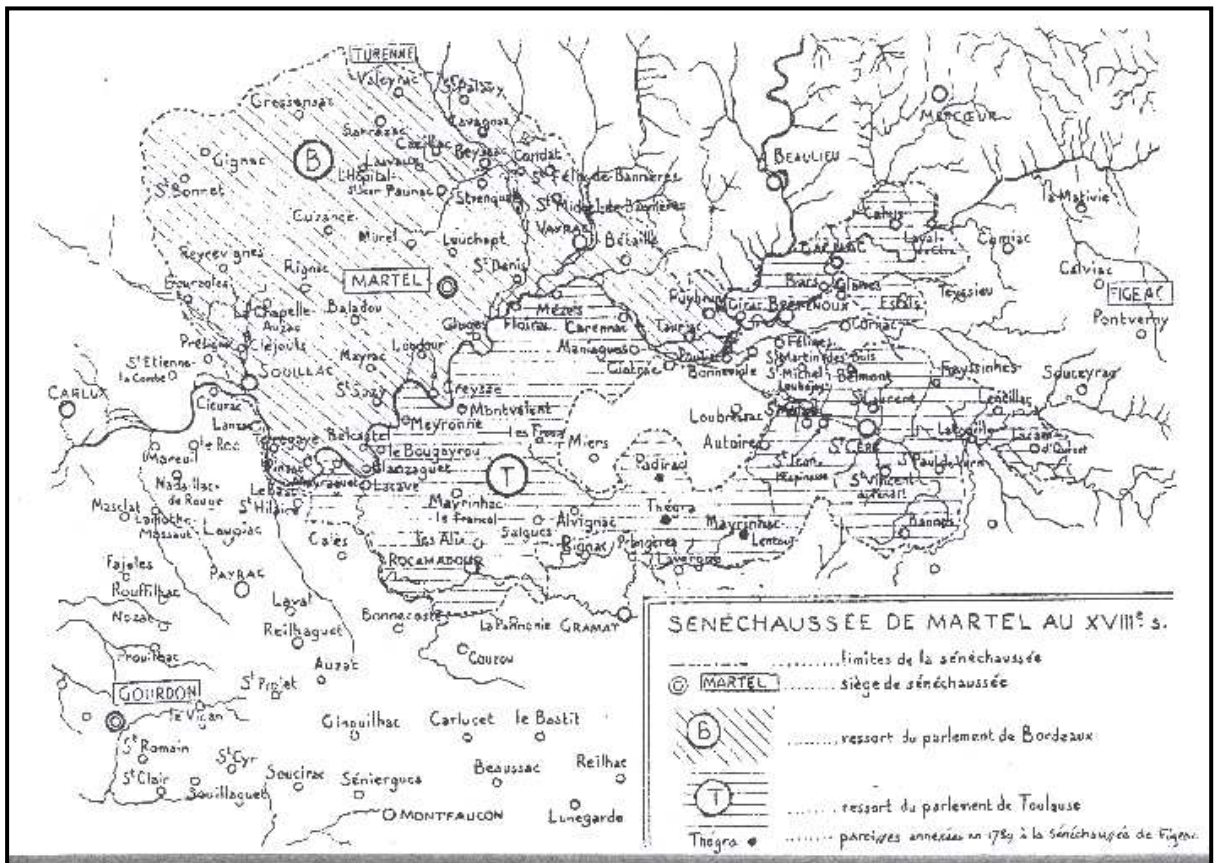
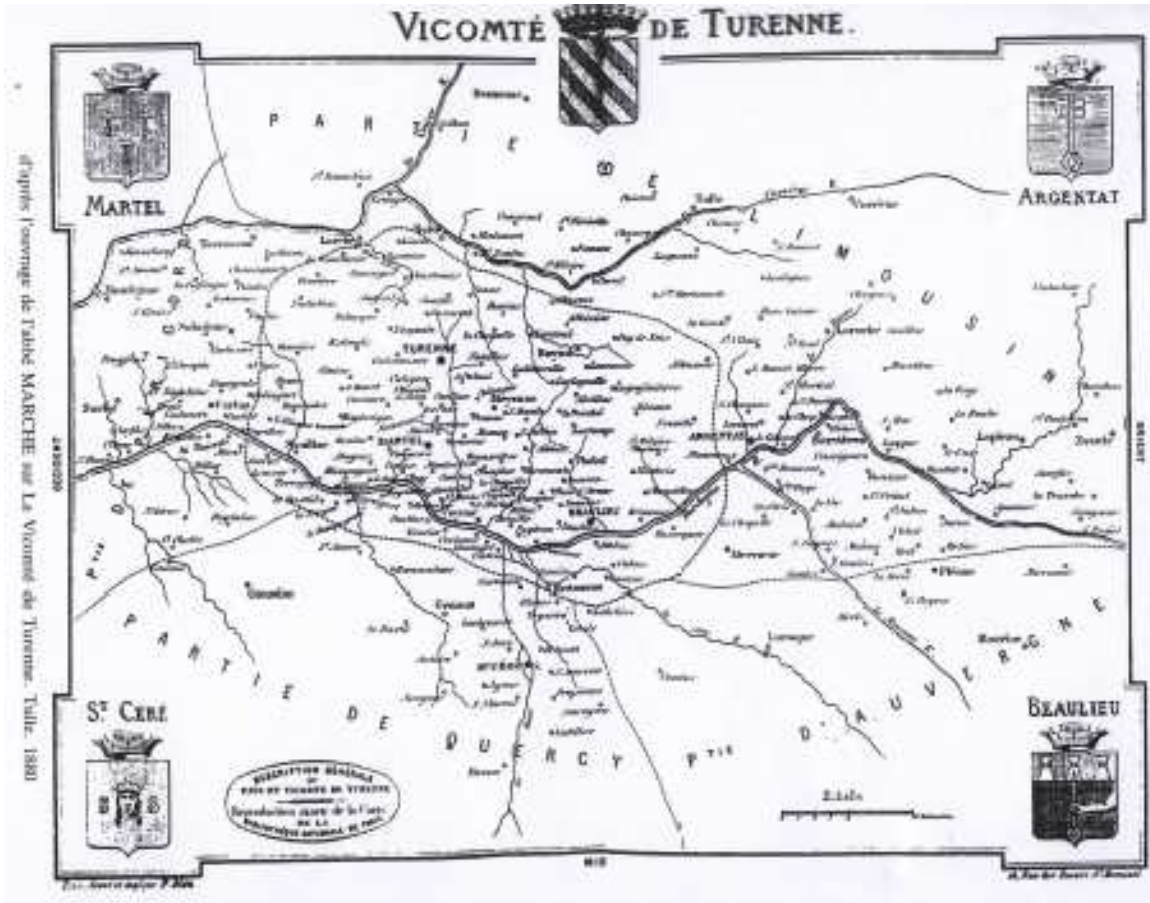
Grace à la sénéchaussée, Martel faisait partie des villes les plus importantes du Quercy.

Pour peu considérable qu'elle fut, la sénéchaussée de Martel remplissait un rôle indéniable dans le pays, tant au plan administratif que judiciaire. Cependant lors de la création du département du Lot en 1790 pour remplacer la province du Quercy, la sénéchaussée fut remplacée par le district de Saint-Céré mais conserva le Tribunal de ce dernier. Les autres sénéchaussées devenaient districts, avec pour l'ensemble du département 48 cantons.

C'est seulement en 1808 que le département du Lot céda une partie de son territoire pour former l'actuel département du Tarn et Garonne.

Je dirais pour conclure ce petit aperçu sur le passé de notre région, qu'il a fallu de tout temps s'adapter et se réadapter pour « coller » aux impératifs des différentes époques de notre histoire nationale... et l'histoire continue...

Jean-Louis Clédel



Quelques nouvelles de l'école

La rentrée de septembre fut synonyme de changements pour l'école de Baladou. En effet, nous sommes maintenant en RPI avec Cuzance et Martel. Cette année scolaire, les CE2/CM1 ont laissé place à 9 CP et 6 CE1. Des aménagements ont dû être réalisés pour que tout soit adapté aux plus petits.

Nos premières sorties :

- Pour la semaine du goût, nous avons été conviés au restaurant « L'Atelier du Goût » à Baladou. Les enfants ont pu composer leurs assiettes d'entrée, les trois plus jolies présentations étant récompensées ! Nous avons passé un beau moment de convivialité autour d'un délicieux repas. Merci encore à M. et Mme AMANN pour cette invitation.



- Tous les 15 jours, le jeudi, nous allons à la bibliothèque municipale où Danièle AUBEL nous consacre, avec beaucoup de gentillesse, une heure de son temps. Nous la remercions ainsi que Marie Agnès LEYMARIE qui assure les remplacements.

- Le jeudi 15 décembre, nos camarades de Cuzance sont venus passer la journée « de Noël » avec nous. Le matin nous avons regardé un dessin animé sur le TBI de notre classe, nous avons même eu droit à des pop-corn ! A midi, nous sommes allés à la salle des fêtes où Monique et Michèle nous avaient concocté un merveilleux repas festif qui fut apprécié de tous ! Le Père Noël est venu dans l'après-midi apporter des cadeaux collectifs à chaque classe et un père Noël en chocolat à chaque enfant ! Ce moment de convivialité s'est clôturé avec la boum tant attendue !

Merci à l'association des Parents d'Elèves, à Francis, Alain, Monique, Michèle et tous ceux qui sont venus aider lors de cette journée.

Cette année scolaire va être marquée par un voyage scolaire, nous aurons la chance de partir en classe de neige du 20 au 24 février 2017 à Ascou-Pailhères dans les Pyrénées avec nos camarades de Cuzance. Au programme, ski alpin, randonnée en raquettes, luge, construction d'igloo....de quoi faire de magnifiques souvenirs et vivre une belle expérience collective ! Là aussi nous remercions vivement l'association des Parents d'Elèves qui finance la moitié de ce projet, ainsi que les mairies pour leurs généreuses subventions. Nous demandons aussi une participation aux familles et la coopérative scolaire participe aussi avec la vente de calendriers « en piste pour 2017 », si vous ne l'avez pas encore je vous invite à vous le procurer à l'école au prix de 4 euros !



Appel aux dons de livres adaptés aux enfants de 6 à 8 ans : si nous avez en votre possession des livres qui ne vous servent plus, n'hésitez pas à les apporter à l'école ou à la mairie pour en faire profiter les élèves ! Merci.

Les élèves de Baladou et leur maîtresse vous souhaitent une très belle année 2017 !

Le programme détaillé du séjour au ski est consultable sur le site internet de la mairie.

Association des Parents d'Elèves

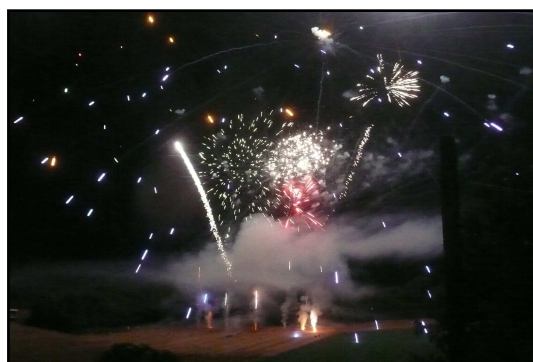
L'APE Baladou-Cuzance vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et vous informe que depuis le 05 septembre 2016, une nouvelle équipe est à votre écoute. Notre prochaine animation : le loto qui aura lieu le 11 mars 2016 à la Maison de la Truffe à Cuzance.

VENEZ NOMBREUX!!!!!!

Comité des fêtes

Bonne Année à toutes et à tous les Baladins et sympathisants Baladins. C'est avec beaucoup d'émotion que je viens vous souhaiter en ce début d'année tous nos vœux pour cette année 2017... Vœux de bonne santé principalement...

Toute l'équipe de jeunes et de moins jeunes se joint à moi et vous attend pour cette année encore à la grande fête de Baladou, fête qui devrait se dérouler les lundi 14 et mardi 15 août. Le marché gourmand qui fut un succès sera renouvelé.



Merci également à tous les bénévoles qui ont participé au Téléthon le 17 décembre... avec regrets nous avons dû refuser des personnes qui souhaitaient participer à cette soirée, organisée principalement par Accor'danse et le Comité des Fêtes. Merci au grand nombre de bénévoles qui ont permis de profiter de la soirée malgré le travail à effectuer pour recevoir nos invités.. Parce que « tous ensemble » nous pouvons faire de belles choses. Je tiens personnellement à remercier cette belle équipe du Comité des fêtes.

Michel Gaucher

Baladou Animations

Lors de la parution du Petit Baladin du mois de juillet, l'association avait projeté une sortie au Puy du Fou pour le mois de juin ou septembre 2017. Après trop de réponses tardives, au 20 octobre 2016 les entrées à la cinéscénie affichaient complet. Si des personnes projettent de faire cette sortie, se faire inscrire avant le 30 septembre pour un spectacle en 2018. Dans l'impossibilité pour Baladou Animations d'organiser le vide grenier au mois de juin, Pomié en fête a mis en place une journée le 28 août pour attirer les curieux autour de la mairie. Ce fut un succès malgré la date décalée.



Le 25 juin 2017, Baladou Animations a prévu une journée vide grenier, expo peintures et photos (thème : matériels agricoles et outils anciens) et avec un concours ouvert au public.



Depuis quelques années, Baladou Animations, avec les autres animations de la commune organisait le Téléthon, mais cette année elle passa la main au Comité des Fêtes en tant que responsable, épaulé par les autres associations. La journée et surtout la soirée furent réussies avec des jeunes bien motivés pour prendre le relais.

Les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Guy Lachèze, président

Baladou Gym

Actuellement, une quarantaine de gymnastes se retrouve chaque semaine pendant une heure pour se revitaliser et faire travailler les muscles qui se reposent trop pendant la semaine.

Le 03 Janvier, les gymnastes du mardi ont tiré les rois et ceux du mercredi l'ont fait le 11 janvier.

Rejoignez nous le mardi de 11h à 12h pour les séniors
et le mercredi de 18h30 à 19h30 pour tous.

Accor'danse

Cette année encore notre professeure a repris son activité auprès de nous et continue de faire preuve de disponibilité et surtout de patience. Plus de 50 personnes viennent passer chaque semaine un moment de convivialité tout en essayant de garder une bonne forme physique. Les cours ont toujours lieu le mardi de 19h30 à 22h30 répartis sur 3 niveaux d'1 heure.

L'association a participé au Téléthon en proposant une soirée dansante.

Le 04 mars nous organisons notre traditionnelle « soirée crêpes » animée par Gérard Gouny, soirée bien évidemment ouverte à tous.

Pour fêter les 10 ans du club nous envisageons une sortie à l'« Ange Bleu »... nous en reparlerons plus tard...



Soirée téléthon

Samedi 17 décembre

127 personnes, 16 jeunes, quelques défections dues aux maux de saison, grand nombre de personnes qui auraient aimé participer mais qu'il était impossible d'accueillir (ce n'est pas la saison de mettre des tables à l'extérieur...quoi que... certains réveillent bien sur les plages...) tel était le bilan de la soirée moules frites au profit du Téléthon.

Les fidèles habitués de cette soirée se retrouvent toujours semble-t-il avec le même plaisir, soirée qui laisse place au chant et à la danse grâce à l'animation de Philippe.

Les jeunes Baladins déjà « rodés » n'ont pas failli cette année encore, nous les en remercions... la relève arrive...

Merci aussi aux courageux marcheurs et à toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de cette journée et soirée.

Le bénéfice de la soirée auquel s'ajoutent dons et participation marche (environ 70€) a permis de verser un chèque un peu supérieur à 900€ à l'AFM.



L'AFM-Téléthon est créée en 1958 par une poignée de parents révoltés contre l'impuissance de la médecine et de la science face aux maladies neuromusculaires qui touchent leurs enfants. Yolaine de Kepper, mère de sept enfants, dont quatre atteints par la myopathie de Duchenne, est la fondatrice et la première présidente de l'Association.

En 1987, 2 pères d'enfants malades Bernard Barataud et Pierre Birambeau, réussissent à convaincre Antenne 2 d'adapter le Téléthon en France, un marathon télévisuel qui existe aux Etats-Unis depuis 1966. Les 04 et 05 décembre 1987 le premier téléthon est parrainé par l'acteur Jerry Lewis qui fait connaître la myopathie à travers les enfants malades et leurs proches. Il s'achève sur une collecte de 181 millions de Francs (27.6 millions d'euros), soit trois fois plus que le montant espéré.

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

L'Association mène une stratégie d'intérêt général. L'innovation scientifique, médicale et sociale qu'elle impulse bénéficie à l'ensemble des maladies rares et des personnes en situation de handicap et fait avancer la médecine toute entière.

Le Téléthon, une mobilisation populaire unique qui a fait sortir les maladies rares du néant et permis une triple révolution génétique, sociale et médicale avec le développement des biothérapies.

Le Téléthon fêtait cette année ses 30 ans d'existence. Chaque année des milliers de personnes œuvrent pour cette bonne cause, par leur temps à l'occasion de manifestations organisées ou par leurs dons.

Pomié en fêtes



Vide greniers – Marché aux puces

Suite à l'annulation du vide-greniers traditionnel de fin juin, l'association Pomié en fêtes a relevé le défi en organisant le vide-greniers – marché aux puces le 28 août dernier sur les espaces publics aux abords de la Mairie et de la Salle des fêtes.

Une bonne trentaine d'exposants avaient réservé des emplacements (si possible à l'ombre !) et seuls quelques-uns nous ont fait défaut suite à une météo quelque peu capricieuse en début de journée.

Mais la grisaille inattendue n'a pas découragé les chineurs qui ont arpenté les étals tout au long de la journée à la recherche de la bonne occasion.

En complément de la buvette tenue par l'association, des grillades proposées par la famille Delpy de Gaillard ont rassasié à l'heure du repas nombre d'exposants et de visiteurs.

Merci encore à Guy Lachèze pour son soutien et ses conseils avisés.



Soirée vin nouveau & châtaignes

Le 19 novembre dernier les habitants de Pomié, fraîchement arrivés ou installés depuis toujours, ont répondu à l'invitation de l'association pour se retrouver et partager un moment de convivialité sur le thème « vin nouveau et châtaignes ».

Petits et grands, de 2 à 89 ans, ont profité de cette soirée pour partager les agapes apportées par les uns et les autres et pour établir ou approfondir des relations de voisinage, essentielles pour la vie du hameau.

L'année prochaine les châtaignes (et les braseros pour les faire griller) ne feront pas défaut !



Les enfants se sont amusés autant que leurs parents

Et à venir...

Concours de belote le 25 mars 2017

Le samedi 25 mars 2017 aura lieu à la salle des fêtes le traditionnel concours de belote ouvert à toutes et à tous.

Réservez d'ores et déjà cette date et n'hésitez pas à en faire part à vos proches, amis ou connaissances.

Repas annuel le 24 juin 2017

Le samedi 24 juin 2017 en soirée se tiendra le traditionnel repas du hameau ouvert à tous les habitants de Pomié. Des précisions seront fournies ultérieurement.

Généalogie

L'antenne de Généalogie de Baladou a organisé le 10/01/2017 à 18h00 une conférence à Cuzance, Maison de la Truffe sur le thème: « Outils disponibles sur Internet pour démarrer sa généalogie » Organisation et principes d'une Généalogie à partir d'un exemple concret d'un soldat mort pour la France en 14/18.

La première séance mensuelle 2017 du Cercle de Généalogie a eu lieu le 06/01/2017 et s'est terminée avec une galette des Rois.

Les réunions ont lieu chaque premier vendredi du mois de septembre à juin à 18 heures à l'étage de la bibliothèque.

Pour plus de renseignements contactez Jean-Claude MAZOT, responsable de l'association au 05.65.10.98.11 ou 06.87.69.36.59.

Cours d'informatique

Les cours ont repris le mardi 03 Janvier 2017 avec la réalisation d'une carte de Vœux et de son envoi par Internet. Le jeudi 05 a eu lieu la Galette des Rois.

Rappel des horaires : mardi à 9h et jeudi à 9h à l'étage de la bibliothèque.

Cours d'espagnol

¡ Hola !

Avec la fin de l'année on finit un autre trimestre du cours d'espagnol à Baladou. Composé d'anciens et nouveaux élèves, le cours a offert une douce révision de contenus à travers des jeux, chansons, vidéos et beaucoup d'interactions.

En plus, on a accès au cours en ligne pour ne pas perdre le rythme si on n'est pas présent. ☺ Il y a même une élève qui suit le cours à distance comme le font les universités aujourd'hui.

Bravo à tout le groupe pour son travail et félicitations pour vos réussites !

Nous nous retrouverons au mois de mars à ma rentrée d'Argentine, cependant on continuera à communiquer virtuellement pour voyager ensemble.

Pour tous renseignements contactez giselleinsausti@gmail.com

Bonne année à tous ! Feliz año nuevo !

Giselle Insausti Millet

Bénévoles débroussailleurs

L'équipe de bénévoles organise, chaque année au printemps et à l'automne, un « nettoyage » des chemins de randonnées de la commune : Circuit du Mas del Pech (7km), de Lagarrigue (7 km) et le Chemin Bleu (20 km). Cette année, dès les beaux jours, le groupe de bénévoles entreprendra ce travail le mercredi matin (à la place du jeudi) avec un départ à 9h devant l'église.

Une semaine par an est également consacrée à cette tâche : pour 2017 ce sera du 13 mai et les jours qui suivent jusqu'au 21 mai. Rendez-vous à 9h tous les matins sur la place de l'église.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Armez-vous de vos bras, sécateurs, râteaux, pioches et autres engins de jardinage, débroussailleuses, tronçonneuses..... et aussi de bonne humeur.

Renseignements au 05.65.37.34.39.

Des ateliers mémoire sur notre territoire

Des ateliers mémoire (Programme d'éducation et de promotion de la santé) élaborés et soutenus par la MSA sont mis en place par **l'Association Multi-rencontres du Rionet**. La première session se déroule actuellement, les mardis à Souillac et les jeudis à Gignac.

21 personnes de 57 à 83 ans participent à ces rendez-vous hebdomadaires. Ceux-ci sont dispensés sur 10 séances animées par Marie Martin, référente formée par la MSA; ils visent à améliorer le mieux vivre des participants, ils sont l'occasion pour chacun de comprendre le fonctionnement de sa mémoire et l'origine de ses oublis grâce à des exercices pratiques en lien avec la vie quotidienne. Ces ateliers sont des moments conviviaux d'échanges et de partage.

La mémoire est une fonction cognitive, elle interagit avec l'attention, la concentration ... c'est la capacité biologique à enregistrer, conserver et utiliser des informations, c'est un outil qui sert à la réflexion et à la communication. Elle peut se fractionner avec le temps mais s'optimise avec des méthodes et stratégies adaptées.

En 2017, de nouveaux ateliers mémoire PEPS Euréka seront mis en place pour les personnes désireuses d'améliorer leur mémoire et leur mieux vivre en général. Ils sont ouverts aux personnes retraitées quel que soit leur régime de protection sociale.

Participation pour les 10 séances : 36 euros.

Pour toute information contactez l'association Multi-Rencontres du Rionet au : 05-65-37-20-74.

Tribune Libre Economie libre : entre rêve et réalité

De tout temps, le troc a été pratiqué, surtout dans les campagnes (tu viens m'aider à moissonner, et je t'aiderai pour ta clôture) et, outre cet échange qui bien souvent se terminait en fête villageoise, on pouvait aussi rencontrer « l'âme sœur ». C'est à partir de cette forme de solidarité que l'idée d'une « économie naturelle » a germé. Elle consistait à privilégier l'intérêt collectif à la place de l'intérêt de quelques nantis. Vers 1862, des expériences théoriques d'économie libre basées sur l'échange (le troc) ont été tentées, afin de *lutter contre le capitalisme jugé néfaste*.

Pendant la crise des années 30, une expérience eut lieu à Worgl, petite ville du Tyrol autrichien. Face au chômage et à la pauvreté, le maire décida de créer une monnaie locale. Comme elle devait être dépensée localement dans le seul circuit où elle avait cours, les gens n'avaient pas tendance à thésauriser. En une année, l'économie locale reprit du souffle et le nombre des chômeurs baissa considérablement. Worgl devint un centre d'intérêt pour les économistes du monde entier. Mais, suite à une action en justice entreprise par la Banque Nationale Autrichienne, ce système d'économie alternative disparut en 1933.

Il y eut d'autres expériences de systèmes d'échange dans les années 60 et 70 toujours tentées en raison du chômage et de la pauvreté. En 1976, dans la ville de Vancouver, David Weston lance un système d'échange appelé Community Exchange (échange communautaire), où la mesure des échanges est fondée sur le temps. En 1983, Michael Linton démarre un système d'échange fondé non plus sur l'unité de temps, mais sur le Green Dollar (dollar vert), qui a une valeur équivalente au dollar canadien. Il appelle ce système Local Exchange Trading System, LETS (Système d'échange et de commerce local).

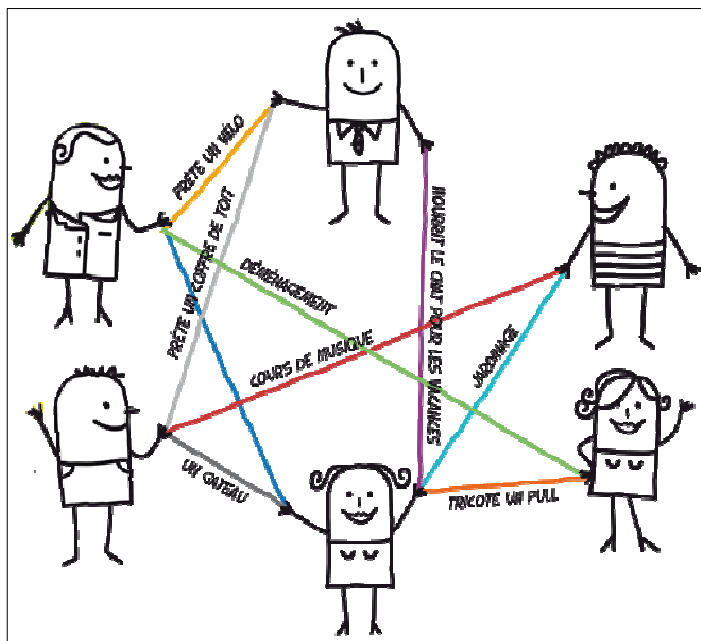
Mais deux ans et demi plus tard, le système s'effondre. Des adhérents expliquent qu'il a "mal tourné". Basé sur la confiance, celui-ci s'est révélé non transparent et ils ont eu « l'impression » que certains profitaient de l'aubaine sur le dos des autres ! Néanmoins, dans les années 80, les systèmes LETS ressurgissent en Angleterre, dans des zones où le chômage atteignait des taux record. Ils dépassent très vite le millier, certains disparaissant tout aussi vite, d'autres s'étendant et essaimant.

En 1994, lors d'une conférence en Angleterre, trois Ariégeois présents sont séduits. Le mot «trading » dans l'appellation d'origine est supprimé pour garder les 3 mots « Local Exchange System » puis celle-ci a été convertie en SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL. Le SEL français était né : SEL comme le sel de la vie, Le grain de SEL devient la monnaie d'échange. Dix ans après, il y a près de 380 SEL dans 96 départements, de tailles plus ou moins modestes (de 2 à quelques centaines de membres) suivant les régions, qui permettent à un certain nombre d'adeptes de procéder à des échanges.

Mais, concrètement, un SEL, c'est quoi ? Les Services d'Échange Local, sont des groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services, et de savoirs. La diversité est de mise entre les différents groupes et les échanges sont le plus souvent comptés en référence au temps passé. Par exemple, 1 minute = 1 grain de sel . Les participants notent avec qui ils ont échangé et combien d'unités doivent leur être créditées ou débitées.

Ceci étant, les buts et les moyens du SEL ne sont pas définis de la même manière par tous. Pour certains, l'accent est mis sur l'économique : le SEL permet à ses membres de subvenir à certains de leurs besoins sans avoir à donner de l'argent. Pour d'autres, le SEL est surtout un acte de résistance constructive, de militantisme, contre la mondialisation et ce qu'elle engendre d'inégalité et de misère. Pour d'autres encore, c'est l'aspect relationnel qui prime : le SEL permet la véritable rencontre avec l'autre, c'est un moyen de combattre l'exclusion. Au-delà de la « rencontre », c'est un véritable réseau de solidarité(s) qui peut se tisser. D'autres encore insisteront sur ce que le SEL permet d'épanouissement personnel, grâce notamment à l'adoption de critères de valeurs plus humaines, à la possibilité de devenir utile à un groupe ...

Enfin, certains privilégieront le côté « intellectuel », voyant dans le SEL le lieu idéal pour réfléchir sur le système économique dominant, la monnaie, les relations humaines et d'expérimenter des voies alternatives.



Le SEL, serait un peu de tout cela le but étant de conduire le monde de petits pas en petits pas, vers une société plus équitable, plus adulte, plus humaine. Vu comme ça, c'est tentant ! Cependant, si globalement on peut dire que dans leur très grande majorité, les militants des SEL sont des gens intègres, comme cela c'est déjà produit dans le passé, on ne peut éviter que certains tentent de profiter du système.

Mais poussons plus avant l'envers du miroir (aux alouettes) ! Si nous « troquons » tous à qui mieux mieux on s'exonère de toute obligation fiscale ou sociale. Ce faisant, l'incidence sur les rentrées d'argent destinées au ministère des finances deviendra récurrente ! Je ne vais pas faire l'apologie des impôts mais quand même, quand on fait partie de ceux qui en payent on est sans doute plus conscient que sans eux il en serait fini d'un

certain nombre de choses qui semblent miraculeusement gratuites comme les écoles, les routes, l'entretien des forêts domaniales et j'en passe !

Si mon propos a éveillé votre curiosité voici un lien <http://www.lalotenaaction.org/pages/vivre-dans-le-lot-1/les-sel-du-lot.html>

Danielle Carbon

Je ne sais pas si tous les SEL sont semblables à celui de Souillac, mais les personnes qui en font partie sont des personnes qui sont pour la plupart seules et dont certaines n'ont pas les moyens de payer quelqu'un pour certains travaux ou déplacements. Pour certains petits travaux, tel que baisser la température d'un chauffe-eau, ramasser des feuilles mortes, un artisan ne se déplacerait pas. De même, un échange d'outils ne rentre pas dans le domaine marchand. Si le SEL existe c'est qu'il y a un besoin et on ne peut pas ignorer toutes ces personnes en difficulté

Martine Leymerigie du SEL de Souillac

Informations Générales - Droit de Vote

Le droit de vote permet aux citoyens d'un État de voter pour exprimer leur volonté, à l'occasion d'un scrutin. Dans son application contemporaine, il pose un choix et permet, soit d'élire des gouvernants à but représentatif, soit de répondre à une question posée par la gouvernance, sous forme de plébiscite ou de référendum. Les démocraties modernes présentent le droit de vote comme un droit civique fondamental. À partir du XIX^e siècle, le vote devient un synonyme de démocratie, alors qu'auparavant il désignait un régime aristocratique ou oligarchique.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire, mais aucune sanction n'est prévue pour les citoyens qui ne s'inscriraient pas sur les listes électorales, ce qui rend en fait l'inscription facultative.

Historique du droit de vote

1791: La France est gouvernée par une monarchie constitutionnelle mise en place par la Constitution des 3-14 septembre 1791. Dans ce régime, la souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint. **Le suffrage est dit censitaire** : seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (un cens) égal à la valeur de trois journées de travail ont le droit de voter. Ils sont appelés « citoyens actifs ». Les autres, les « citoyens passifs », ne peuvent pas participer aux élections. **Le suffrage est aussi indirect** car les citoyens actifs élisent des électeurs du second degré, disposant de revenus plus élevés, qui à leur tour élisent les députés à l'Assemblée nationale législative.

Après une brève application du suffrage universel masculin (droit de vote accordé à tous les citoyens majeurs) pour élire la Convention en 1792, le suffrage censitaire et indirect est rétabli par le Directoire en 1795. Pour être électeur du premier degré, il faut payer des impôts ou avoir participé à une campagne militaire. Les électeurs du second degré doivent être titulaires de revenus élevés, évalués entre 100 et 200 journées de travail selon les cas. Par ailleurs, pour être élu, il faut être âgé de 30 ans minimum pour siéger au Conseil des Cinq-Cents et de 40 ans pour le Conseil des Anciens.

1799: La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) met en place le régime du Consulat. Elle institue le **suffrage universel masculin** et donne le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans ayant demeuré pendant un an sur le territoire, mais il est **limité** par le système des listes de confiance. Il s'agit d'un scrutin à trois degrés : les électeurs désignent au suffrage universel un dixième d'entre eux pour figurer sur les listes de confiance communales, ces derniers choisissent ensuite un dixième d'entre eux pour l'établissement des listes départementales, qui eux-mêmes élisent un dixième d'entre eux pour former une liste nationale. Le Sénat choisit ensuite sur cette liste nationale notamment les membres des assemblées législatives. Le peuple ne désigne donc pas encore directement ses représentants.

1815: La défaite de Napoléon Ier à Waterloo (18 juin 1815) entraîne la chute de l'Empire et la mise en place d'une monarchie constitutionnelle, la Restauration. **Le suffrage universel masculin est aboli et le suffrage censitaire rétabli.** Seuls les hommes de trente ans payant une contribution directe de 300 francs ont le droit de vote. Pour être élu, il faut avoir 40 ans et payer au moins 1 000 francs de contributions directes.

La loi électorale du 29 juin 1820 du double vote permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois. Ces mesures cherchent à avantager les grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire l'aristocratie conservatrice et légitimiste.

Après la révolution des Trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830), la Restauration fait place à la Monarchie de Juillet. Le droit de vote est élargi. Le suffrage est toujours censitaire, mais le cens nécessaire pour être électeur passe de 300 à 200 francs (ou 100 francs pour des cas particuliers) et de 1 000 à 500 francs pour être élu (loi du 19 avril 1831). De même, l'âge minimum pour voter est abaissé de 30 à 25 ans et celui pour être élu de 40 à 30 ans. Enfin, la loi du double vote, qui permettait aux électeurs les plus imposés de voter deux fois, est supprimée.

1848: Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet et institue la République. **Le suffrage universel masculin** est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tout électeur de plus de 25 ans. Le vote devient secret.

1944: L'ordonnance du 21 avril 1944 donne aux **femmes de plus de 21 ans** le droit de vote et rend ainsi le droit de **suffrage réellement universel**. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945. Pendant longtemps, le droit de vote avait été refusé aux femmes en raison d'arguments misogynes : celles-ci seraient faites pour être des mères et de bonnes épouses, ce qui ne serait pas compatible avec l'exercice du droit de vote ou d'un mandat. Par ailleurs, certains hommes politiques redoutaient l'influence qu'aurait pu avoir l'Église sur le vote des femmes. La Première Guerre mondiale et l'apparition des suffragettes a fait progressivement évoluer le débat. Le terme « suffragettes » désigne les féministes souhaitant une évolution dans l'égalité homme femme et qui revendiquent des droits nouveaux en s'inspirant des idées de la Révolution Française, pour faire évoluer la condition, les droits et les pouvoirs des femmes.

1945: droit de vote des militaires L'ordonnance du 17 août 1945 dispose : "Les militaires des trois armées sont électeurs dans les mêmes conditions que les autres citoyens". Ils sont éligibles sous certaines conditions.

1946 -1956: égalité de suffrage en outre-mer : La loi du 7 mai 1946 (dite loi Lamine Guèye) proclame citoyens tous les ressortissants de l'empire colonial. La loi est inscrite dans la Constitution de 1946 (art. 80). Le droit de vote demeure toutefois inégalitaire (système du double collège). C'est la loi du 23 juin 1956 (dite loi-cadre Defferre) qui institue le suffrage universel et le collège unique dans les territoires outre mer.

1962: Instauration du **suffrage universel direct lors de l'élection du Président de la République Française**.

1974: Le président de la République Valéry Giscard-d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge **d'obtention du droit de vote à 18 ans** au lieu de 21 ans.

1992: Le traité de Maastricht institue une **citoyenneté européenne**. Tout citoyen qui a la nationalité d'un des pays membres de l'UE peut, lors des élections municipales et européennes, voter et se présenter dans l'État membre où il réside.

1994: Fin de la suppression automatique du droit de vote pour les détenus. L'automatisme est toujours la règle pour les personnes jugées coupables de concussion, corruption active ou passive, détournement de bien publics, menaces contre les personnes exerçant une fonction publique... depuis moins de cinq ans.

1998: La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions prévoit dans son article 81 les modalités permettant aux **personnes sans domicile fixe** d'exercer leur droit de vote, elle remplace la loi n° 69-03 du 3 janvier 1969 qui exigeait trois ans de rattachement à une commune. Les gens du voyage continuent de relever de la loi de 1969.

2005: La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées permet à un juge d'accorder le droit de vote aux **personnes placées sous tutelle**.

Modes d'expression non pris en compte

L'abstention: La non participation à un scrutin consiste à ne pas participer à une élection ou à des opérations de référendum. Elle traduit soit un désintérêt total pour la vie publique, soit un choix politique actif consistant à ne pas se prononcer afin de montrer son désaccord. Néanmoins, l'abstention semble traduire une crise de la représentation et peut poser la question de la légitimité du pouvoir politique élu avec une faible participation.

Le vote blanc consiste pour un électeur à déposer dans l'urne un bulletin dépourvu de tout nom de candidat ou de toute indication dans le cas d'un référendum. Les bulletins blancs ne sont pas comptabilisés lors du dépouillement. Ce type de vote indique une volonté de se démarquer du choix proposé par l'élection.



Le vote nul: bulletins déchirés ou annotés qui ne peuvent pas être pris en compte lors du dépouillement dans les résultats de l'élection. Il est parfois difficile d'interpréter le sens d'un vote nul. L'électeur n'a pas forcément souhaité que son vote soit nul (il a cru, par exemple, qu'une mention manuscrite ajoutée n'aurait aucune incidence). Mais il arrive également que l'électeur ait volontairement déposé un bulletin nul pour manifester son opposition aux différents candidats et programmes présentés. Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, les bulletins blancs sont décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tel au procès verbal dressé par les responsables du bureau de vote. Mais, comme auparavant, ils ne seront pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls).

Dates à retenir

Dimanche 29 janvier	Présentation du film « mémoire des aînés » à 10h00 suivie des vœux communaux puis de l'apéritif	Municipalité
Dimanche 12 février	Elections des membres du conseil municipal jeunes à 10h	Municipalité
Samedi 04 mars	Soirée Crêpes	Accor'danse
Samedi 11 mars	Loto des écoles à Cuzance	APE
Samedi 25 mars	Belote	Pomié en Fêtes
Samedi 8 avril	Rencontre avec Mme Penaud- Requier	Bibliothèque
Dimanche 23 avril	Elections Présidentielles - 1 ^{er} tour	
Dimanche 07 mai	Elections Présidentielles - 2 nd tour	
Mercredi 10 mai	Visite Centre de valorisation de St Jean Lagineste	SYDED et Mairie
Samedi 13 au dimanche 21 mai	Semaine de débroussaillage	Bénévoles débroussailleurs
Dimanche 11 juin	Elections Législatives - 1 ^{er} tour	
Dimanche 18 juin	Elections Législatives - 2 nd tour	
Samedi 24 juin	Repas de quartier	Pomié en Fêtes
Dimanche 25 juin	Vide Grenier Expo peinture et concours photo	Baladou Animations

Déchetterie de Martel

Modification des horaires d'ouverture au public à compter du **8 février 2017**

Déchetterie	Adresse	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Martel T/F : 05-65-27-19-42	Zone artisanale	Fermé	Fermé	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00	Fermé	9h00 – 12h00
	46600 Martel	Fermé	14h00 – 18h00	Fermé	Fermé	14h00 – 18h00	Fermé

2017

Ouverture de la mairie au public

Le mardi de 14h à 18h

Le mercredi de 9h à 12h

Le jeudi de 14h à 19h

Les élus reçoivent sur RDV le samedi matin

Tel: 05.65.37.30.68

mairiebaladou@gmail.com

De nombreuses actualités
sur www.baladou.fr

Bibliothèque Municipale

Ouverte le mardi de 9h45 à 10h45

Le mercredi de 16h30 à 18h30

Le samedi de 10h à 12h

Tel: 05.65.41.24.83

bibliobaladou@gmail.com

Transport à la demande

Le mercredi matin à destination de Martel et le vendredi matin à Souillac

Tarif d'1€ par voyageur (AR)

Pensez à téléphoner à la mairie au plus tard la veille du trajet souhaité



LA RÉGION OCCITANIE
Pyrénées-Méditerranée

LOT
CONSEIL GÉNÉRAL

Collecte des ordures

Déchets ménagers : mercredi

Déchets recyclables : jeudi

Les jours de passage sont susceptibles d'évoluer
dans les mois à venir

